



# **ACTES**

**des ASSISES locales**  
**de la SOLIDARITÉ**  
**avec les MIGRANT-ES**

**tenues à SAINT-NAZAIRE – le 19 mars 2022**

**ST BRÉVIN - ST NAZAIRE - SAVENAY - TRIGNAC**

**Débats • Ateliers • Tables rondes • Expositions • Concert**  
**Films • Théâtre • Lectures • Stands associatifs**

Accueil d'abord - Accueil fraternel Loire et Sillon - Amnesty international - Artisans du monde - Association solidarité création - ATTAC - CCFD Terre Solidaire - Collectif des Brévinois attentifs et solidaires - Collectif des hébergeurs-ses solidaires nazairiens - Collectif Urgence Sociale - CFDT - CGT - CSPRN - CSPSP - Croix Rouge française - EELV - FSU - LFI - La Fraternité - LDH - MQ Avalix - MRAP - Mouvement de la paix - OCL - PCF - Planning familial 44 - Secours catholique/Caritas France - UCJF

# Table des matières

<b>des assises et des actes !</b>	<b>3</b>
<b>programme</b>	<b>5</b>
<b>bilan politique</b>	<b>7</b>
<b>les bilans des ateliers</b>	<b>9</b>
accès aux droits	10
hébergement, subsistance, mobilité, santé	11
femmes migrantes	16
accès à la langue	21
mineurs migrants	22
accès au travail	24
<b>annexes</b>	<b>25</b>
l'actualité de lien social	26
recommandations des ateliers	28
soutien au collectif urgence sociale	30
législatives 2022	31

Remerciements à  
Olivier Thuillier, Eric Sneed, tous les photographes  
Jacques Trémintin

**LIEN SOCIAL**  
intermédiaires

la radio  
**la tribu**  
de la solidarité

# DES ASSISES ET DES ACTES !

Les *Assises locales de la solidarité avec les migrant·es* tenues le 19 mars 2022 ont permis une photographie, un instantané du mouvement de solidarité avec l'immigration dans l'estuaire de la Loire et la Presqu'île, avec ses réalités, ses difficultés, ses nécessités et ses perspectives d'actions.

Ces « actes » des assises que nous publions aujourd'hui sont la trace de ce moment, mais surtout un inventaire des préconisations, des axes de revendications et de mobilisations que nous devons porter tant auprès des instances de décisions politiques et institutionnelles, que devant une opinion publique trop souvent manipulée sur les questions migratoires.

Ceci est d'autant plus important que l'Assemblée nationale va bientôt examiner une nouvelle loi pour redéfinir le "code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile" (CESEDA), la 22<sup>ème</sup> depuis 1986, qui sous le prétexte fallacieux d'une meilleure intégration des immigré·es, va encore restreindre les droits des étrangers, et augmenter la stigmatisation d'une partie de la population qui ne demande qu'à vivre normalement dans ce pays.

Octobre 2022

## Présentation et objectifs

Près d'une trentaine de structures organisent ces *Assises locales de la solidarité avec les migrants et migrantes*. Il s'agit d'échanger et de faire connaître la situation de ces personnes sur nos territoires et les solidarités qui y sont développées.

Les migrations sont un phénomène constitutif de l'humanité, présenté aujourd'hui comme *une menace*. Derrière les discours démagogues, haineux et manipulateurs, ce qui est en cause, ce sont les droits de ces hommes, femmes et enfants : droits au séjour, à la circulation, à l'hébergement, au travail, à la santé, à l'éducation... Une attention particulière sera portée à la situation des femmes et des jeunes, mineurs ou majeurs.

Moment de rencontres et d'échanges largement ouvert à toute personne intéressée, ces *assises locales* sont une initiative inédite d'organisations très diverses, depuis l'action caritative jusqu'aux regroupements militants. Elles seront aussi un moment d'intervention dans le débat politique et social pour changer le regard sur les migrations et les migrant·es, influencer sur les politiques publiques, dans une optique antiraciste et internationaliste fondée sur la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948.

### La solidarité avec les migrant·es est un devoir humain.

La migration est rarement un choix, mais le plus souvent une contrainte liée à des conflits, crises, persécutions, catastrophes... et pour les migrant·es le départ de leurs pays reste un déracinement subi.

Présenter les migrations comme un « problème majeur », agiter la menace d'une « invasion », d'un « danger » pour la société ou la civilisation ont pour principal effet de reléguer des enjeux prioritaires au second plan et de banaliser les préjugés. Les migrations sont une constante de l'humanité, dont les apports dans les domaines économique, culturel et humain sont positifs.

Tout humain doit avoir le droit d'aller vivre ailleurs. Le problème c'est le déni de ce droit. Il faut donc accueillir dignement les migrant·es et construire une autre politique migratoire, pour une société solidaire.

Permettre à qui partage ces objectifs de réfléchir et travailler ensemble est le socle de ces premières assises. Elles en appelleront d'autres, et permettront, nous l'espérons, de renforcer les actions nécessaires au rapport de forces contre les idées et les politiques ségrégatives.

La lutte pour un accueil digne et respectueux des hommes, femmes, enfants qui cherchent refuge dans nos contrées est plus que jamais à renforcer.

# Assises organisées et soutenues par

**Accueil d'abord** créé par les 3 églises chrétiennes, héberge, accompagne des familles migrantes débou-tées du droit d'asile.

**AFLS** : Accueil fraternel Loire et Sillon accueille et accompagne les demandeurs d'asile dans leur quotidien pour une meilleure intégration dans notre territoire.

**Amnesty International** milite pour la Défense des Droits Humains. Protéger les droits des réfugié-es et des migrant-es est une priorité.

**Artisans du monde** construit un modèle économique mondial juste en replaçant l'humain et la biodiversité au centre des préoccupations

**ASC** : Association solidarités créations, service social, accueil de jour, portage de repas à domicile, chantiers d'insertion, lutte pour la fin de la grande précarité.

**ATTAC**, l'association altermondialiste, dénonce la finance, et l'imbrication entre exil forcé et domination subie par l'endettement.

**Le CCFD Terre Solidaire** pratique une Éducation à la solidarité internationale et des actions de plaidoyer pour une politique migratoire respectueuse des personnes.

**Le collectif des Brévinos attentifs et solidaires** est né lors du démantèlement de Calais et de l'ouverture d'un centre d'hébergement pour migrants à Saint-Brévin

**Le collectif des hébergeurs-ses solidaires** nazairiens accueille dans la cellule familiale des adolescents non reconnus mineurs par le conseil général et/ou la justice.

**Le Collectif Urgence Sociale** mobilisé face à l'explosion de la précarité à St-Nazaire, occupe les Maisons d'hébergement solidaire qui ont logé une centaine de personnes en un an.

**CFDT** : la Confédération française démocratique du travail, s'implique dans l'accompagnement des migrants et milite pour une intégration durable.

**CGT** : la Confédération générale du travail organise les travailleur-ses sans papiers et lutte pour la régularisation par le travail à leurs côtés.

**CSPRN** : le Comité solidarité Palestine région nazairienne lutte pour une Palestine libre, un monde sans mur et le droit au retour des Palestiniens expulsés par Israël.

**CSPSP** : le Collectif de soutien aux personnes sans-papiers accompagne les personnes « sans-papiers »

pour leur régularisation, un accueil digne et l'application de TOUS leurs droits.

**La Croix-Rouge** française aide toutes les personnes démunies sans discrimination, tant au niveau alimentaire que vestimentaire.

**EELV** : Europe écologie - les verts milite pour l'accueil décent et inconditionnel de tous les migrant-es

**FSU** : la Fédération syndicale unitaire, défend l'égalité du droit à l'éducation et donc la formation des jeunes avec ou sans papiers.

**LFI** : La France insoumise, se bat pour la démocratie, la justice sociale et climatique ainsi que pour un accueil humaniste des réfugiés

**La Fraternité** : la Frat' propose des cours de français et un accueil social: alimentation, douches, aide administrative

**LDH** : la Ligue des droits de l'Homme contribue à penser et agir ensemble pour une autre politique migratoire. C'est le moteur de notre participation à ces 1eres assises.

**La Maison de quartier Avalix-Quartier nord** propose de l'apprentissage du français, de la conversation, de l'aide administrative et numérique ouverts à tous·tes.

**MRAP** : Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, association d'éducation populaire, agit contre le racisme et les discriminations, pour les Droits humains.

**Le Mouvement de la Paix** promeut une culture de Paix. Il soutient la mobilisation des nombreux volontaires et associations d'aides aux migrants.

**OCL** : l'Organisation communiste libertaire agit pour que l'humanité se débarrasse du capitalisme, des états et des frontières.

**PCF** : le Parti communiste français milite pour un accueil digne des migrants et une autre politique migratoire basée sur l'humain d'abord.

**Le Planning familial 44** : mouvement féministe et d'éducation populaire milite pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, et combat toutes formes de violences et de discrimination.

**Secours catholique** - Caritas France : ensemble construire un monde juste et fraternel.

**UCIJ** : le collectif Uni-es contre l'immigration jetable agit pour la régularisation de tous les Sans-Papiers, une politique d'immigration solidaire, la liberté de circulation.

# Au programme des assises

## SAMEDI 19 MARS, ALVÉOLE 12

### Le matin

- 9h30 ouverture - accueil
- 10h Première session des ateliers
- 12h-13h30 Pause déjeuner (restauration possible sur place)

### L'après midi

- 13h30 Lectures de Philippe Hourriet
- 14h Seconde session des ateliers
- 15h30 Mise en commun des travaux des Ateliers
- 16h30 Synthèse et perspectives d'actions communes
  - 18h Théâtre avec le T.A.T.
  - 19h Concert : Tromba Mozika

## Lectures

### Philippe HOURRIET

La lettre à mes élus raconte succinctement le quotidien partagé d'un hébergeur solidaire et d'un jeune migrant isolé. C'est un texte écrit par un citoyen-électeur à ses élus-citoyens. C'est un récit plein de doutes, de frustrations et de colère mais c'est aussi et surtout un texte d'espoir et de confiance en l'avenir. -**Samedi 19 mars - Alvéole 12 - 13h30 - entrée libre**



## le Théâtre Artisanal Transgénique présente

"Trois minutes de temps Additionnel" de Sylvain Levey.

Guinée : 2 jeunes surdoués en foot, rêvent d'intégrer un jour le fameux « Manchester United »... Un jour, le petit club anglais de Bradford envoie quelqu'un les recruter : Première étape vers la vie espérée ?

Si la planète foot ne tourne pas toujours rond, elle est aussi le reflet de notre temps, avide de légendes, de héros... d'argent ! - **Samedi 19 mars Alvéole 12 - 18h - entrée libre**

## Concert Tromba Mozika

Après un succès musical à Madagascar avec le groupe Baba, dont il était leader, compositeur et interprète, Jean-Marc poursuit son aventure sonore en solo dans l'Ouest de la France avec le projet Tromba Mozika.

Sa musique est l'histoire de sa vie et vient du Nord-Est de l'île. Ce sont des rythmes de chants et de danses s'inscrivant dans les traditions ancestrales, en y invitant le jazz, la pop, le rythme & blues et le reggae pour créer un son afro-tropical unique.

Sa musique est faite pour être partagée et dansée, profitons-en !!! - **Samedi 19 mars Alvéole 12 - 19h - entrée libre**



## Les soirées cinéma

**Les 2 rives, mes 2 rêves**, volet 3 : Enfants de l'immigration. Saint-Nazaire 2022

**Mardi 15 mars, Cinéville - 20h**

Film documentaire qui permet de mettre en lumière les parcours de jeunes habitants de Saint-Nazaire issue de l'immigration. Sont-ils nés en France ou sont-ils arrivés dernièrement ? Quel parcours, quel histoire ont-ils connu pour en arriver là ? Les freins ? Les richesses ?

Il s'agit d'une co-production de l'association Yountiss et de la Maison de quartier de la Bouletterie : Badre Belhaja pour la réalisation, Rafik Merniz pour la coordination, et Pamphile Hounsou pour la partie musicale.

Les précédents volets de ce projet retraçaient les parcours des immigrés et des chibanis (2013) et les parcours de femmes issue de l'immigration venant du Portugal, de la Tunisie, du Chili et d'Algérie (2018).

Un point en commun, la barrière de la langue, le changement de culture, ce qui nécessite de gros efforts d'intégration...

**Ailleurs, partout**, de Vivianne Perelmuter et Isabelle Ingold, Belgique, 2021.

**Jeudi 17 mars Cinéma Le Tati - 20h**

Débat en présence d'une des réalisatrices.

C'est le voyage de Shahin, un jeune Iranien qui fuit seul son pays. Un jeune homme dans une chambre, quelque part en Angleterre. Sur l'écran d'un ordinateur, des images des quatre coins du monde. On traverse les frontières en un clic tandis que le récit d'un autre voyage nous parvient par bribes, à travers des textos, des chats, des conversations téléphoniques, l'interrogatoire d'un office d'immigration.

Pas vraiment un documentaire, ni vraiment une fiction, *Ailleurs Partout* réécrit l'expérience sonore et visuelle d'un exilé iranien. Un film stupéfiant de beauté.

## La librairie



*photo Olivier Thuillier*

## Exposition photos de Nixon Mendy



*photo Olivier Thuillier*

# Bilan politique

## des Assises locales de la solidarité avec les migrant·e·s

19 mars 2022 à Saint-Nazaire

### Genèse d'un projet

En octobre 2021 le collectif UCIJ (*Uni·e·s Contre l'Immigration Jetable*) adopte un nouveau Manifeste intitulé : « Pour une politique d'immigration solidaire et fraternelle - 1 être humain = 1 être humain ». Dans la foulée, il propose aux structures de l'Estuaire et Presqu'île, impliquées dans le soutien aux migrant·e·s, l'organisation d' « Assises locales de la solidarité avec les migrant·e·s » pour le début de l'année 2022. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre en raison notamment du COVID, cette initiative rencontre un succès notable puisqu'une trentaine d'organisations en seront partie prenante. Les réunions de préparation ont été foisonnantes. La qualité du travail réalisé en commun est d'autant plus remarquable que la préparation émanait de participant·e·s d'horizons très variés et de sensibilités très diverses.

### Réalisation.

**Les Assises du 19 mars 2022 ont été un succès indéniable :**

La campagne de presse annonçant l'événement a été satisfaisante. Les cinémas de Saint-Nazaire ont répondu favorablement à nos demandes de projections thématiques. Les Assises ont rayonné au-delà de la seule journée de rencontre et de débats tenue à l'Alvéole 12. Le 19 mars a été un succès de participation : quelque 200 personnes se sont relayées tout au long de la journée. Soulignons ce succès d'auto-organisation dans le déroulement des ateliers, la présence de nombreux stands associatifs, syndicaux et politiques, d'un espace librairie, de la partie

culturelle et la restauration. Des migrant·e·s ont apporté leurs témoignages dans les ateliers. L'après-midi, la radio *La Tribu* a relayé l'événement en direct (1) et des reportages photos ont couvert les assises.

**Les 7 ateliers : accès au travail, à la langue, à l'hébergement - subsistance-mobilité-santé, la défense des droits, les femmes migrantes, les mineurs migrants** ont abordé les différents problèmes posés aux migrant·e·s. La rotation possible d'un atelier à l'autre et les tables rondes de l'après-midi ont permis d'avoir une vision plus globale et concrète de la situation.

Ces ateliers ont montré qu'il existe une grande richesse et un dynamisme du tissu associatif en faveur de l'accueil des migrant·e·s.

**Mais** que faire quand le 115 (hébergement d'urgence) ne répond plus et que la trêve hivernale ne s'applique pas aux migrant·e·s ? Comment s'y retrouver dans le maquis des démarches numériques déshumanisées... Que faire quand les services sociaux, trop souvent débordés n'arrivent pas eux-mêmes à faire face ?

On peut regretter que les structures impliquées dans la gestion directe des CADA n'aient pas répondu à l'invitation et que la presse locale, qui avait bien annoncé la tenue des assises, se soit abstenue d'en rendre compte.

La revue en ligne *Le lien social* en a tiré un bilan encourageant (2).



photo Olivier Thuiller

## Les suites.

Chaque atelier a dressé un bilan et fait des propositions. Liste non exhaustive : « Créer un réseau de bénévoles susceptibles d'être aux côtés des migrant·e·s » ; « Élaborer un guide de ressources locales répertoriant les coordonnées des services, associations, démarches pour aider les migrant·es et les bénévoles qui les accompagnent » ; « mettre en place des formations sur l'accès au travail »

Il s'agit de voir comment répondre aux propositions de mises en réseau, aux demandes de formations juridiques et d'unir nos forces autour de revendications locales concrètes.

Les débats ont aussi montré les limites législatives, juridiques et leurs contradictions. La fermeture de voies légales d'immigration crée la « clandestinité », le recours aux passeurs, la criminalisation des actions de solidarité. La complexité et les difficultés d'accès à une carte de séjour créent l'illégalité. Pour survivre dans ces conditions, il ne reste aux migrant·e·s que le travail non déclaré par exemple, les contrats précaires... Difficile de sortir de ce cercle vicieux sans une remise en cause des lois migratoires. Années après années, les droits des migrant·e·s se réduisent comme peau de chagrin. Un vaste mouvement de régularisation s'impose.

Dans le texte de présentation des *Assises* il est écrit « **Elles seront un moment d'intervention dans le débat politique et social pour changer le regard sur les migrations et sur les migrant.e.s, influencer sur les politiques publiques dans une optique antiraciste et internationaliste fondée sur la déclaration Universelle de Droits de l'Homme de 1948.** L'actualité nécessite de donner forme à ce projet autour de la liberté de circulation et d'installation.

L'arrivée des réfugié·e·s ukrainien·ne·s a montré qu'il était possible d'accueillir dignement des personnes contraintes de fuir leur pays. Ce choix politique est juste, mais pourquoi les migrant·e·s non-ukrainien·e·s ne bénéficient-ils pas d'une protection comparable ? Pourquoi une telle discrimination ?

C'est d'autant plus préoccupant que les autres migrant·es en subissent des conséquences graves. A Saint-Nazaire, on constate une reprise des pressions exercées sur les déboutés du droit d'asile qui sont

sommés de quitter leur logement en CADA pour faire de la place aux derniers arrivés. Ainsi, 17 familles de migrants (67 personnes dont 41 enfants) sont sommées de quitter leur logement sans perspective de relogement. 3 familles (11 personnes dont 7 enfants) sont dans la même situation à Savenay. Toutes risquent de se retrouver à la rue ou pire d'être expulsées du territoire.

De même des mineurs étrangers isolés (ou mineurs non accompagnés (MNA)), sont privés de toute protection dès qu'ils ont atteint leur majorité, empêchés de poursuivre leurs études ou formations, et menacés d'expulsion... **Il est urgent de renforcer les chaînes de solidarité en faveur de ces personnes** qui ne demandent qu'à vivre tranquillement, étudier, travailler, élever leurs enfants, se soigner et qui aujourd'hui vivent dans l'angoisse et dans la peur de l'expulsion.

L'offre de logement est au cœur de toute politique d'accueil respectueuse des Droits Fondamentaux, et face à l'incurie de l'État et à la saturation des services sociaux, le développement de lieux de vie et d'accueil comme les Maisons d'hébergement solidaire à Saint-Nazaire est indispensable. Les collectivités territoriales doivent y contribuer en favorisant les baux précaires et les conventions d'occupations temporaires pour permettre à ces espaces de remplir leurs fonctions de substitution en toute légalité.

D'une façon générale, il faut trouver les moyens d'interpeller l'opinion publique et de peser sur les responsables administratifs et politiques - selon des modalités qui respectent notre diversité et nos sensibilités - « *pour construire une autre politique migratoire, pour une société solidaire* ».

« **Le respect des droits des étrangers constitue un marqueur essentiel du degré de protection et d'effectivité des droits et des libertés dans le pays** »

(Jacques Toubon défenseur des droits, décembre 2018)

Saint-Nazaire le 9 juin 2022

(1) <https://www.latriburadio.com/assiseslocalessolidarite/>

(2) *Des assises locales pour coordonner la solidarité avec les migrants* <https://www.lien-social.com/%E2%98%85-INITIATIVE-Des-assises-locales-pour-coordonner-la-solidarite-avec-les-migrants>

À signaler également dans le mensuel anarchiste communiste Courant-Alternatif :

« *Remettre l'immigration au cœur du politique* » et publié en ligne : <http://oclibertaire.lautre.net/spip.php?article3185>



# **LES BILANS DES ATELIERS**

# ACCÈS AUX DROITS

L'atelier du matin a réuni 10 personnes, celui de l'après-midi 15 personnes.

Après la présentation des différents types de migrants, nous avons beaucoup évoqué l'actualité à savoir le dispositif de protection temporaire mis en place pour la première fois concernant les victimes du conflit en Ukraine. Il a d'ailleurs été dit qu'il faudrait que ce dispositif puisse s'appliquer dans le cas d'autres conflits et d'autres guerres à venir à travers le monde. En effet, ce dispositif de protection temporaire permet d'avoir accès à l'hébergement, au travail, à la santé de manière immédiate.

Dans l'atelier du matin comme celui de l'après-midi a été rappelée la nécessité d'éviter une application du droit discriminante en fonction du type de conflit, de la religion ou de la couleur de peau.

Tous les participants se sont accordés à dire que les politiques d'ostracisme, de fermeture des frontières conduisent à des situations humaines inextricables et que le non-droit est très coûteux pour la cohésion sociale.

Les surenchères sécuritaires effectuées au nom d'un risque d'appel d'air sont fausses. 80 % des migrations ont lieu en interne des pays ou dans les pays limitrophes. Les réfugiés ne représentent que 0,6 % de la population européenne soit 3,6 millions.



photo Olivier Thuiller

20,9 millions de ressortissants de pays tiers vivent légalement dans l'Union européenne contre 13,3 millions d'Européens qui vivent dans un état européen tout en ayant une nationalité d'un autre État membre sur une population totale de 513 millions d'habitants.

Nous avons aussi constaté que le droit d'asile en France est de plus en plus restrictif. Les conditions pour obtenir l'accès au statut de réfugié, à la carte de séjour, à la carte de résident sont de plus en plus complexes à obtenir. La dématérialisation des démarches a été aussi dénoncée comme un frein au droit des étrangers. Le discours anti immigrés vient cacher une réalité qui est pourtant bien utile à l'économie française.

L'externalisation du contrôle des migrations à des pays en dehors de l'Union Européenne ou aux frontières de l'Europe conduit à des situations humaines dramatiques comme ce fut le cas dans le camp de réfugiés de Lesbos.

Les membres présents aux deux ateliers pensent qu'il est très important que les militants puissent monter en compétence au niveau du droit des étrangers.

Tous s'accordent aussi à dire qu'un des combats de demain devra être le droit au travail pour tous les résidents étrangers, quel que soit le type de statut.

Il faut aussi dénoncer les situations inextricables qui conduisent à des périls humains et des désastres humanitaires.

Voici les actions proposées par les ateliers :

- ✓ Développer des formations à l'adresse des militants et des travailleurs sociaux sur le droit des étrangers (statut de réfugié, carte de séjour, recours CNDA, CADA, OQTF, etc.)
- ✓ Renforcer un réseau d'avocats spécialisés
- ✓ Combattre les mensonges sur l'immigration qui coûte évidemment bien plus cher lorsqu'on produit des politiques d'exclusion plutôt que d'intégration
- ✓ Étendre la directive européenne de 2001 (Protection temporaire) à tous les pays en guerre
- ✓ Revoir le règlement de Dublin
- ✓ Appliquer le droit d'asile en respectant les articles 13 et 14 de la Convention de Genève.

# HÉBERGEMENT, SUBSISTANCE, MOBILITÉ, SANTÉ

Comme tous les ateliers des assises il va se dérouler en deux temps.

Le matin quatorze personnes y participeront et jusqu'à 28 personnes dans l'après-midi, représentant au total une vingtaine d'organisations différentes : Collectif Unies Contre une Immigration Jetable (UCIJ), ASC-Carillon, Accueil d'Abord, Collectif Urgence Sociale (CUS), Fraternité, Secours Populaire, Amnesty International, FMQ et Maison de Quartier Avalix, Collectif de Soutien aux Personnes Sans Papiers (CSPSP), la PASS, EELV, Collectif Solidarité-Réfugiés-Presqu'île, Planning Familial, ATTAC, Collectif des Brévoinois Attentifs et Solidaires, Resto du Cœur de Guérande, MRAP, À Vos Soins. Les Marsouins. CCFD-Terre Solidaire.

## HÉBERGEMENT

### Constats et témoignages

Nous avons eu la participation également d'une jeune femme migrante et sa fille venues dans cette conjoncture particulière par sa nouveauté (la guerre en Ukraine) et qui est à plusieurs égards très intéressante.

En résumé : cette jeune femme est originaire de Guinée Conakry.

Son parcours la conduit en Ukraine il y a quatorze ans de cela. Elle y crée un magasin pour lequel elle emploie une employée.

Elle y a une fille pour laquelle elle formule une demande de nationalité ukrainienne qu'elle devait obtenir d'ici la fin avril de cette année.

C'est maintenant la guerre en Ukraine qui l'oblige à fuir un pays où elle avait pu construire une nouvelle vie qu'elle imaginait à l'abri d'actes de barbarie.

Elle est hébergée chez des particuliers, ne bénéficie pas de la protection temporaire accordée aux Ukrainiens exilés en France.

### Témoignage apporté par le CUS

Une femme venant de Mayotte (département français) est hébergée aux Maisons d'Hébergement Solidaire depuis le 11 septembre 2021 avec ses enfants et neveux : elle n'obtient pas de logement social.

### Témoignage apporté par le CSPSP

*Ce couple d'Albanais n'est pas venu témoigner sur le conseil d'assistante sociale de crainte de refus de carte de séjour en cours de dépôt. En conséquence, nous ne donnons pas son nom ni les dates... et c'est le témoignage d'une militante.*

Alors que le couple reçoit une décision de refus de leur demande d'asile y compris après avoir fait appel de la 1<sup>ère</sup> décision OFPRA, il reçoit en même temps une « mise en demeure de quitter logement » du Centre d'Accueil Demandeur d'Asile (CADA). Avis suivi d'un autre de la part de la préfecture, puis d'une



photo Olivier Thuillier

convocation au Tribunal Administratif (T.A.) en « référé mesure utile » demandée afin de pouvoir expulser avec emploi de la police.

Les parents sont jeunes, 26-27 ans, n'ont pas de relations, ou alors dans la même situation, pas de famille en France, pas d'argent car pas de droit au travail.

**Le 115** appelé régulièrement et longuement ne répond pas, quand il ne dit pas que ce service n'est pas accessible aux sans-papiers (ce qui est faux d'ailleurs) !

Sur les conseils et soutien du CSPSP et UCIJ, la famille se maintient dans le logement CADA malgré la crainte et l'angoisse journalières de l'expulsion avec la police.

*Pour eux, le jugement du T.A. est plus favorable que d'autre car même en maintenant l'expulsion, il précise que « le préfet doit proposer un re-logement avant expulsion logement »* mais, un relogement... la famille malgré un avis favorable du SIAO (service intégration accueil orientation) n'en obtient pas...

Un soir, vers 20 h, appelées par madame, nous, militantes CSPSP, arrivons dans l'appartement. Madame, trop angoissée, a trop peur de l'expulsion au petit matin par la police qui les laisserait sur le trottoir, voire les emmènerait en Centre de Retention Administrative (CRA). Elle a fait les quelques bagages et veut partir de suite... Respectant son choix, nous lui payons 2 nuits d'hôtel puis grâce à un réseau solidaire, évitant la rue, un abri est trouvé.

Un an plus tard enfin, une place en SIAO leur est dégagée !

## Concernant les associations

**Le Collectif des Brévinos Attentifs et Solidaires** nous fait part de son action qui, malgré des actions de contestations violentes de la part de certains groupuscules, devrait permettre la création d'un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) de 40 places individuelles et 20 logements.

La personne présente et représentante de ce collectif insiste sur l'importance de l'action des élu·es au sein d'un conseil municipal pour faire avancer les choses en contestant et argumentant contre les idées reçues. Il insiste également sur l'importance de la mobilité. Il n'y a pas de tarification solidaire pour le bus, le Collectif demande des tickets et

carnets de bus au CCAS. En effet il est important de dire que les démarches administratives ne se font pas sur place et qu'elles nécessitent la plupart du temps une présence effective de la personne demandeuse.

**Les maisons d'hébergement solidaire ou Collectif Urgence Sociale** nous rappelle :

Que depuis une année il a pu mettre en sécurité deux maisons afin de permettre à 150 personnes différentes d'être hébergées, le 115 ne répondant pas aux demandes.

Qu'il effectue un travail de stabilisation pour certaines personnes ou certaines familles afin qu'elles puissent accéder à un logement de droit commun, dans le cadre d'un travail de groupe et donc solidaire ce qui rend cette action moins déshumanisée et donc plus mobilisatrice.

Le CUS est sous le coup d'une procédure d'expulsion qui doit être jugée le 27 avril 2022.

**L'Accueil d'Abord**, organisation œcuménique accueille 17 familles sans-papiers sur le département dont 3 à Saint-Nazaire et 1 à Saint-Malo-de-Guersac, dans des logements mis à disposition par le diocèse catholique sous convention. Une petite allocation est allouée aux hébergé·es,

**La Fraternité** met également à Saint-Marc une maison à disposition par convention pour 2 familles de réfugié·es. Les hébergé·es sont accompagné·es par parrains et marraines. De même que l'ancienne Clinique Sourdille à Nantes est mise à disposition toujours dans le cadre de conventions précaires, dans l'attente des réalisations des projets.

A Saint-Malo-de-Guersac, un groupe de trois bénévoles s'est mobilisé pour accompagner des réfugiés, leur trouvant un logement avec la mairie qui a signé une convention avec la structure ANEF FERRER.

**Le Collectif de soutien aux personnes sans papiers** (CSPSP) informe qu'il a connaissance de la situation d'environ 18 familles, déboutées d'asile, s'étant maintenues dans leur logement CADA en situation dite « indue » car ayant reçu avis d'expulsion après jugement T.A. Elles devraient bénéficier de logements d'urgence via SIAO mais elles sont sur liste d'attente. Leur régularisation de séjour est problématique car soumise à la réglementation de 5 ans de présence à minima (selon la circulaire dite « Valls »).

## Propositions

Puisque la charité n'est pas la solidarité il faut affirmer qu'un **Toit** est un **Droit**.

Ce qui implique davantage de logements sociaux et d'urgences, car sans toit personne ne peut se mobiliser sur la santé et sur le travail.

L'atelier préconise :

- des interventions collectives pour obtenir des logements,
- l'expression d'un texte de soutien aux Maisons d'hébergement Solidaire menacées d'expulsion le 27 avril 2022.
- le soutien à des conventions de baux précaires sur des logements avant leurs transformations pour de nouveaux projets.

Il faut peut-être aussi favoriser des logements modulaires. Organiser des logements solidaires.



photo Olivier Thuillier

## MOBILITÉ

### Constats

Ce sujet même s'il a été abordé sur un temps court démontre par ses recherches de solutions un point important pour les migrantes et migrants.

Tout d'abord il faut bien reconnaître qu'il s'agit bien évidemment d'un élément majeur pour ces personnes qui sont migrantes parce qu'elles se déplacent de leur pays vers un autre en vivant quantité d'aventures plus ou moins heureuses et souvent moins que plus.

Tout d'abord nous faisons le constat que les lieux d'hébergement ne sont pas toujours à proximité des lieux administratifs nécessaires leurs démarches devant leur permettre de régulariser leurs situations.

Plusieurs personnes présentent des actions solidaires et spontanées en utilisant leurs véhicules pour accompagner les personnes dans leurs démarches.

Plusieurs personnes présentent des actions solidaires et spontanées en utilisant leurs véhicules pour accompagner les personnes dans leurs démarches.

### Propositions

Au préalable il faut noter ce paradoxe apparent qui est pour les personnes migrantes la nécessité primordiale d'avoir et financer un téléphone portable. En effet ce dernier est ce qui les relie au nouveau monde qui les entoure (GPS, rendez-vous avec AS et préfecture) et leurs racines lorsqu'ils ont des contacts encore possibles avec leur milieu d'origine.

Développer des réseaux de transporteurs solidaires comme cela peut être fait au bénéfice des personnes âgées ou peut-être s'y associer.

Demander aux transporteurs officiels une meilleure coordination des différents transports (Trains, Cars, Bus). Augmenter la fréquence des transports en commun éloignés des centres-villes.

Obtenir la gratuité des transports collectifs pour le premier niveau de la tarification solidaire de la STRAN.

Étendre la gratuité de la carte Aleop (bus et TER pour rendez-vous préfecture) Allouer des bons CCAS pour les rendez-vous à Paris (OFPPRA et CNDA).

# SUBSISTANCE

## Constats

Nous avons eu peu de temps pour aborder ce point, pour autant nous constatons que des solutions s'organisent pour une majorité de la population. Néanmoins nous insistons sur le fait que les personnes migrantes utilisent peu ces solutions par manque de connaissances parfois.

Pendant la demande d'asile, le demandeur perçoit l'ADA (allocation pour demandeur d'asile) par l'État sous conditions de ressources. Elle s'élève par mois à 204 € pour une personne seule, et 510 € pour 4 personnes. *Elle est perçue par l'intermédiaire d'une carte qui ne permet pas de retirer des espèces !*

Quand les personnes sont déboutées du droit d'asile, l'ADA est supprimée.

Les Conseils départementaux allouaient des allocations de subsistance pour les enfants mais le montant et le nombre diminuent...

Les solutions sont souvent organisées par des organisations solidaires mais ce qui exclut du droit commun à se nourrir les personnes devant être bénéficiaires de ces solutions.

Sur Saint-Nazaire il faut noter certaines possibilités :

- ✓ Le Carrefour des Solidarités qui regroupe sur un même lieu plusieurs associations assurant des distributions alimentaires (Resto du cœur, Croix Rouge, Secours Populaire). Les maraudes qui apportent de l'alimentation aux personnes vivant uniquement dans la rue.
- ✓ Réveillon La Solidarité qui a un point de distribution alimentaire en dehors du Carrefour des Solidarités et qui se situe rue de Pornichet, près de la place du Perthuischaud.
- ✓ Le Trait d'Union, restaurant social dans le cadre de son accueil de jour aujourd'hui fréquenté uniquement par les personnes sans logement et sans enfant.
- ✓ L'épicerie solidaire TOTEM où les denrées peuvent être payées avec des bons alimentaires du CCAS.

## Propositions

Maintenir voire augmenter l'aide à la subsistance du département ou les mairies pour toute personne sans ressources.

Simplifier les démarches auprès du CCAS.

Améliorer la formation des travailleurs sociaux chargés d'instruire les dossiers de demandes d'aides des personnes migrantes.



# SANTÉ

## Constats

À partir des différents témoignages, nous constatons que ce sujet sensible est complexe pour trois raisons principales.

La première est la connaissance des droits et des solutions possibles.

Effectivement la raréfaction des cabinets médicaux de ville et surtout de la disponibilité des médecins, obligent à se diriger vers les urgences hospitalières ou la PASS (permanence d'accès aux soins de santé).

Cette dernière se situe à l'intérieur de l'hôpital qui permet de soigner des personnes n'ayant pas de couverture sociale.

Il faut ajouter à cela la récente nouvelle règle qui est de payer la somme de 20 € dès lors que la consultation aux Urgences n'est pas suivie d'une hospitalisation.

La seconde difficulté est la barrière de la langue et de la culture.

Les soignants sont obligés d'utiliser des applications de traductions qui sont payantes.

Ils se heurtent également à la difficulté d'interpréta-

tion des symptômes selon les cultures d'origines des personnes soignées.

Enfin le vécu et les épreuves qui en découlent peuvent entraîner des troubles psychiatriques et ou psychologiques.

Le CUMP (Centre d'Urgence Médico-Psychologique) ne peut être mis en place et déclenché par le préfet que lors de catastrophes particulières.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saint-Nazaire peut proposer des bilans de santé aux personnes en précarité. Ces derniers ne sont pas réservés aux seuls assurés sociaux. Ce service est sans doute sous-utilisé.

Le manque de formation spécifique des travailleuses et travailleurs sociaux à l'accueil des personnes migrantes.

Un manque de coordination entre les réseaux solidaires bénévoles et les professionnels.

L'association A vos Soins peut s'inscrire avec aussi son camion MarSOINs pouvant faire des points de santé et des diagnostics.

## Propositions

Renforcer les réseaux de soins. Que le CUMP soit pérenne.

Constitution d'un réseau de Soignants Solidaires.



*photo Olivier Thuillier*

# FEMMES MIGRANTES

Pour commencer, rappelons que si nous avons voulu organiser un atelier spécifique « Femmes » lors de ces Assises de la Solidarité aux personnes Migrant-e-s, c'était pour mieux appréhender, comprendre et faire connaître les spécificités des parcours migratoires vécues quand on est une femme. Il s'agissait par là même de favoriser une meilleure solidarité, davantage adaptée aux besoins réels exprimés par ces femmes.

Les Femmes ne sont pas des Hommes comme les autres, et pourtant elles continuent d'être souvent « invisibilisées » sous la bannière hypocrite de l'Universalisme. Heureusement les luttes et les idées féministes pour la reconnaissance des droits et de la condition singulière subie par les femmes ont gagné quelques batailles ! Aussi, il en va de même pour les femmes autrement appelées « migrantes, étrangères, immigrées » confrontées non seulement au sexisme mais aussi au racisme, sans parler de l'exclusion sociale qui frappe d'autant plus les femmes pauvres.

Les femmes, quels que soient leurs parcours de vie et leurs pays d'origine, vivent des réalités spécifiques du fait de leur sexe/genre. Leur vie durant, elles luttent contre des assignations, des discriminations, des réalités de société, de choix et de vies propre à leur genre... Aussi, nombreuses sont celles qui tentent d'y échapper, en quittant un pays, une région, une contrée.

En tant que « femmes » participant à l'organisation de ces Assises, il nous paraissait donc indispensable, évident et politiquement nécessaire de replacer les premières concernées au centre de l'initiative. Et pour cela, en commençant par donner la parole à des femmes qui ont vécu un parcours migratoire afin qu'elles explicitent elles-mêmes leurs réalités, leurs visions et leurs difficultés.

Notre démarche s'ancre dans des principes et des pratiques féministes, autonomes, anti-coloniales et

anti-impérialistes visant à ne pas parler « à la place de », à ne pas prendre la place des « concerné-e-s », à soutenir et valoriser les personnes dans leurs choix et leurs expressions sans interpréter ou instrumentaliser leurs propos à d'autres fins ou discours.

Nous avons alors demandé à quatre femmes hébergées aux Maisons d'Hébergement Solidaires, Tiers lieux d'Hébergement Social et Solidaire - sans droit ni titre-, situé à Saint-Nazaire. Elles ont accepté de témoigner directement de leurs parcours : de leurs pays d'origine à aujourd'hui en France.

Cet atelier a duré environ 2 heures, face à un public en majorité, blanc, militant, 50 ans d'âge en moyenne et relativement féminin. Un peu plus d'une vingtaine de personnes, en majorité des femmes.

**Les quatre femmes qui ont témoigné étaient :**

– **Rabeb M.**, originaire de Tunisie, mère de famille de 3 enfants, mariée, arrivée en France « *sur un bateau pneumatique il y a 10 mois...* »

Rabeb et sa famille ont été orientés vers les MHS par le Collectif de Soutien aux Personnes Sans-Papiers. Ils sont restés hébergés aux Maisons d'Hébergement Solidaire de septembre 2021 à la fin du mois d'avril malgré des appels quotidiens au 115. Depuis ils ont été pris en charge enfin par le 115-44, ils sont hébergés dans un hôtel à Saint-Nazaire. Ils ont du changer d'hôtel au début de l'été car les places d'hôtels sont fléchées pour d'autres « publics prioritaires » : touristes, travailleurs détachés, réfugiés ukrainiens. Ces changements réguliers de situations et d'environnements, continuent à fragiliser le parcours d'insertion de la famille et à peser particulièrement sur Rabeb, la mère de famille qui rassure, encourage, soutient sans cesse chaque membre de sa famille. Sa charge mentale est particulièrement lourde, sans parler de la charge de travail domestique qu'elle effectue dans tous ces différents lieux d'habitations et chez





les personnes qui l'emploient déclarés ou non. Ces insécurités cumulées mettent le moral et la santé de l'ensemble des membres de la famille à rude épreuve, sans parler des sentiments d'insécurité et de peur face aux autorités, d'exclusion et d'indifférence de la part des institutions qui les ramène à cette froide conclusion « vous êtes illégal, vous n'avez rien à faire sur ce territoire, on ne peut rien pour vous ». Rabeb continue à chercher des heures de travail déclaré et à proposer ses services d'aide à la personne. Son mari également, qui travaille en attendant dans des cuisines de restaurations rapides pour 20 euros par jour. Leurs enfants sont scolarisés à Saint-Nazaire. D'ici un an et demi ils devraient pouvoir faire une 1<sup>ère</sup> demande de titre de séjour. Le fait d'avoir été accompagnés et soutenus par un collectif comme celui du Collectif Urgence Sociale a permis à cette famille de s'ouvrir à d'autres personnes, groupes, et opportunités.

– **Anturati A.D**, originaire des Comores et de Mayotte, mère de deux enfants français nés à Mayotte, divorcée, titulaire d'une carte de séjour de 10 ans, elle est arrivée en France en septembre 2021 avec ses deux enfants et son neveu en bas âge. Anturati n'a pas bénéficié d'une prise en charge d'hébergement en urgence avec ses enfants par le 115 et/ou aucun des services sociaux autres (Centre hébergement d'urgence, centre mère-enfants, etc) durant plus de 10 mois. En conséquence de quoi, elle est restée hébergée aux MHS, orientée par la Frater-

nité, qui accompagnait cette famille mono-parentale dormant à la rue (hall d'immeuble). Là où certains pensent qu'en France les femmes vulnérables accompagnées d'enfants dormant à la rue, donc en danger, étaient protégées...on doit se rendre à l'évidence que notre ancien « État Providence » n'est plus, étant devenu un seul et même « État Policier » : chassons et abandonnons ces pauvres « qui ne sont rien » comme le Président Macron a pu le scander et l'appliquer par ces orientations politiques. C'est donc, suite à une manifestation publique, en juin dernier, pour dénoncer sa situation de non prise en charge « d'hébergement » que la famille a obtenu en à peine quelques jours l'attribution d'un logement social dans un quartier populaire de Saint-Nazaire. Elle a témoigné de la discrimination, de l'abandon et du traitement différencié qu'elle a subi et ressenti dans de nombreuses institutions sociales (CAF, CPAM, EDS, etc), y compris vis-à-vis de ses enfants « pas français comme les petits métropolitains apparemment ». Elle a raconté « quand je suis accompagnée on me reçoit convenablement, mais quand je suis seule c'est à chaque fois pareil on me reçoit mal ou pas du tout...et les gens veulent pas qu'on soit accompagné... », c'est pourquoi il était pour elle essentiel et important de se faire accompagner « partout » par des « français-e-s-blanc-ches » pour avoir des témoins et de meilleures garanties de représentations et d'accompagnements, et simplement pour accéder à ses droits ! Encore une fois, nous avons pu nous rendre compte que les droits de cette famille

## **Le témoignage de Rabeb**

*"On a passé 3 jours sur la mer... sans manger sans rien... les enfants étaient malades... avec pour seul horizon un avenir meilleur... », « on a quitté notre pays à cause de la guerre économique, on meurt de faim et on est obligé de fuir notre pays pour devenir meilleurs... nous n'avons pas seulement traversé une mer, nous avons bravé la peur, le doute, la mort, la tristesse...l'amour nous pousse parfois à prendre les risques et nous sommes prêts aux pires folies... moi je me bats tous les jours... je dois rassurer tout le monde, mes enfants, mon mari... à l'immigration subie j'ai préféré l'immigration choisie et c'est ces choix qui m'ont ramené ici devant vous... Au début on est resté chez quelqu'un de ma famille mais comme on est 5 dans ma famille c'est très compliqué de rester... alors après on a dû partir... on s'est retrouvé dans la rue, on a dormi à l'hôpital, dans les parcs, on est resté sans manger plusieurs fois car à ce moment-là on connaît rien, ni personne, ni Secours populaire, ni Croix rouge, ni Restaurant du cœur, etc. après on nous a ramené aux Maisons Hébergement Solidaire et là grâce aux bénévoles chaque jour est une nouvelle étape... ils nous ont aidé sur tout, pour aller chez une assistante sociale, dans les associations, au docteur... pour nous expliquer les mots correctement car on comprend pas bien... mais le problème on a pas de papiers... aujourd'hui j'ai des amis, j'ai une vie sociale aussi grâce aux associations et aux Maisons de Quartiers, le directeur et le maître de l'école de mes enfants qui m'encouragent... notre problème c'est que sans papier on a accès à rien et on sent le rejet partout... on demande que des personnes aient le courage de nous embaucher à 35 heures afin qu'on puisse vivre comme tout le monde dans ce pays... voilà j'appelle aussi toujours le 115... mais y'a rien... j'ai trouvé 2 heures de ménage déclaré en chèque CESU... mon mari travaille aussi mais sans papier il est exploité... ça c'est un grand problème...on cherche un logement et quelqu'un qui est prêt à nous louer à nous sans papier... sans papier c'est trop dur... des fois je suis trop fatiguée, je pleure toute seule quand les enfants sont couchés et mon mari au travail... j'ai souvent peur... mais je cours partout et je garde le sourire pour mes enfants... eux ils sont stressés aussi et pourtant ils travaillent bien à l'école ça je suis trop contente...on doit se battre on a pas le choix. »*

n'ont été respecté que parce qu'un rapport de force collectif et médiatique a pu être établi vis à vis des institutions d'État et municipales.

– **Roze et sa fille Noor A.**, toutes deux originaires de Syrie, elles sont mère et fille, arrivées en France avec le statut de réfugiées, l'ayant obtenu après un séjour de deux ans en Guyane française dans un CADA de la Croix Rouge, accompagnées des autres membres de leur famille : le père, un frère jeune majeur et une plus jeune fille (8 ans).

Le but premier de cet atelier était que les personnes concernées, ces femmes étrangères, soient entendues et reconnues, par leurs paires « blanc/nationaux », dans leurs parcours singuliers liés à leurs histoires, leurs origines, et leurs sexe/genre.

Les échanges autour des récits de vie et de situations de la bouche des concernées « nouvellement résidentes » en France vers une population de résident-e-s plus anciennes ont pour fonction de favoriser la prise de conscience de la situation de celles et ceux qui sont sans droits et qui ont besoin de soutien pour accéder à l'égalité des droits, chère à notre devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Ces rencontres ont suscité de l'empathie et la solidarité (pour ne pas dire la Fraternité) entre « nationaux » et des personnes titulaires de « cartes de séjours » et/ou « sans papiers », ces compréhensions permettent de lutter contre les idées reçues, les re-

présentations racistes et/ou paternalistes attachées au regard occidental posé sur les personnes étrangères, et qui immigrer.

**En conclusion** de cet atelier, nous nous sommes accordés sur des constats partagés et des préconisations.

Au-delà des « émotions » qui ont émergé du fait de la dureté des parcours et des injustices racontés, plusieurs sentiments ont traversé ces témoignages : l'incompréhension, l'indignité et la colère liés aux réalités de l'accueil en France ou plutôt du non accueil, décrits pour l'ensemble de ces familles étrangères (aux parcours et statuts différents) ayant vécu les mêmes violences d'État institutionnelles et systémiques dans des bureaux d'aides sociales « institutionnels » : non accompagnements face à des personnes désorientées ou maîtrisant pas les codes sociaux du pays voire la langue, non prises en charges en termes d'hébergement, non accès aux droits, distance et agressivité dans les rapports sociaux, et discriminations.

Ces constats partagés d'exclusions sociales, de discriminations racistes et sexistes, de la part d'institutions censées accompagner ces nouveaux arrivant-e-s dans leurs accès aux droits sur le territoire ont pour effet de fragiliser le parcours d'insertion social et professionnel des personnes.

Ils ont également un effet dévastateur sur la santé physique et mentale des personnes qui sont obligés

## **Le témoignage de Anturari**

*« Le 3<sup>e</sup> jour de mon arrivée je suis allée à la CAF ainsi qu'à l'assistante sociale afin de faire suivre mes dossiers d'un département à l'autre... alors dans ces 2 bureaux on m'a considéré comme une étrangère perdue sans droit..on ne m'a pas aidé à faire avancer ma situation...on m'a dit que je devais attendre 3 mois de présence dans le département pour demander quoi que ce soit...et on croyait toujours que je n'avais pas de papier... je me suis sentie maltraitée, comme si j'étais menteuse... pendant quelque temps je me suis retrouvée à la rue avec mes petits...j'ai appelé le 115 sans arrêt... c'était le 22 octobre... là je me suis dirigé au CCAS... et le responsable s'est adressé à nous comme mon assistante sociale... toutefois ni l'assistante sociale ni le CCAS ne m'ont trouvé une mise à l'abri même temporaire, même avec mes enfants... alors on m'a proposé quelque chose terrible... pendant deux jours mes enfants ont eu droit à dormir au relais parental et moi on m'a laissé dehors dans la rue... j'ai été séparé de mes enfants... et le 3<sup>e</sup> jour j'ai refusé de les laisser me prendre les enfants comme ça... je refusais d'être séparée de ma famille... je suis leur seul parent. Un jour à la Fraternité on nous a parlé du collectif urgence sociale et on nous a ramené aux Maisons d'Hébergement Solidaire et le collectif nous a accueilli les bras ouverts, nous a soutenu dans toutes les démarches et accompagné partout et ça a changé le rapport avec les assistantes sociales..il y avait des témoins... mais ils aiment pas quand y'a des gens avec vous... ils veulent pas qu'ils nous accompagnent dans les bureaux... mais c'est grâce à eux que je peux dire je suis sauvée avec mes enfants... tous mes dossiers sont en règle maintenant mais ça n'avance pas, la caf a mis plus de 4 mois à régulariser ma situation pour faire juste un transfert de dossier, la silène (bailleur social) me répond pas de logement social avant deux ans, le 115 ne répond pas... si les maisons d'hébergement Solidaire ferment où iront nous ? La mairie met le collectif au tribunal et veut fermer les maisons solidaires... ils veulent nous chasser dans la rue c'est honteux à la France... alors j'ai quelques questions à vous poser : est-ce que changer de département est un délit ? Est-ce que les enfants de votre patrie qui vivent au Dom Tom n'ont pas les mêmes droits qu'en France métropolitaine ? Expliquez moi la charte des droits et des devoirs des citoyens français sur la devise de la République Liberté, Égalité, Fraternité ?*

de développer des stratégies individuelles ou communautaires pour « s'en sortir » quand ils/elles ne trouvent pas des solidarités et des soutiens « de droit » (et pas affectif) dans un groupe autre, une association et/ou un collectif.

## Préconisations

*A l'issue de cet atelier et dans l'immédiat, pour assurer au mieux les droits des personnes, localement, nous préconisons plusieurs pistes d'actions à développer*

- des réseaux citoyens de traducteurs (arabe, hispanophones, anglais)
- des réseaux d'accompagnant-e-s « solidaires » accompagnant les personnes concerné-e-s dans les bureaux des structures sociales institutionnelles (caf, cpam, eds, bailleurs, etc) pour garantir l'accès aux dispositifs et aux droits des personnes.
- des réseaux citoyens d'entrepreneurs/professionnelles prêts à embaucher des personnes sans papiers et/ou des personnes « carte de séjours » maîtrisant mal la langue française.
- des actions supplémentaires avec la pratique de la langue française (des cours de français, des conversations individuelles entre adultes, aides scolaires pour enfants, etc)
- des réseaux de médecins (et médecins spécialisés comme pédiatre, gynécologue, psychologue) qui comprennent les spécificités des parcours des personnes « racisées/ femmes / migrantes ».

En attendant la mise en place de ces réseaux supplémentaires d'entraides, on constate que le nombre d'associations caritatives du social et humanitaires

agissant en France auprès de ces populations croulent de plus en plus sous les demandes d'aides grandissantes ces dernières années.

La forte activité et le développement de toutes ces structures (Secours catholique, Secours populaire, Médecin du monde, Emmaüs, Fraternité, Croix Rouge, Resto du Cœur, etc), sans parler de l'appel régulier à bénévoles, démontrent à quel point les violences sociales d'État et la privation des droits de ces « publics » sont organisés politiquement et sont le fruit de l'inaction des politiques sociales actuelles. En clair, les politiques publiques produisent des pauvres et des exclus et aggravent la situation des plus précaires.

Il est nécessaire que ces structures, agissant en parallèle des « institutionnelles », perdurent avec des moyens sérieux (et pas avec du bénévolat) puisqu'aujourd'hui ce sont elles qui sont garantes de l'accès au droit pour l'ensemble des publics précaires et fragilisés, en particulier des femmes et des enfants.

De nombreuses associations luttant contre les discriminations (Mrap, Amnesty, MDM, etc) et faisant « du plaidoyer » tentent régulièrement d'interpeller l'opinion publique et les « Politiques » par des initiatives publiques afin de rendre visible ces situations d'injustices pour agir « globalement ». Trop souvent encore nos politiques font le jeu des « exemples individuels » qu'ils « agitent » pour faire illusion sur leur inaction. Dernièrement le canard local faisait la part belle à l'action du Maire de Saint-Nazaire brandissant « ses 3 modèles d'intégration » sans papiers qu'il défend auprès du gouvernement pour une « légitime » demande de régularisation.



photo Olivier Thuillier

À l'heure actuelle malheureusement, il n'y a plus guère que les images médiatiques sensationnellement émotionnelles et/ou les manifestations et autres actions dénonçant médiatiquement des situations « ultra-précaires » souvent liées à des drames humains, qui permettent de faire « bouger » les politiques au pouvoir et faire évoluer des situations, toujours « individuelles ».

Agir sur ces injustices et ces inégalités n'est qu'une affaire somme toute de volonté politique ! Mais c'est aussi l'affaire de toutes et tous, aussi nous appelons de nos vœux l'émergence d'un grondement social suffisamment important, unissant tous les « Sans » (papiers, voix, droits, etc) qui permettent de changer de nombreuses lois et représentations, et précisément celles sur le droit au séjour des étranger-e-s sur notre territoire.

### **Le témoignage de Roze et Noor**

*« Nous avons quitté la Syrie à cause de la guerre... et nous sommes parties pour pas être tués... d'abord mon père est parti au Venezuela, mon père était technicien dentiste, il a préparé notre départ...c'est pour ça aussi on a pu le rejoindre... on est resté quatre ans là-bas au Venezuela... mais après la situation là-bas aussi est très dangereuse, on peut pas vivre bien et y'a pas de futur là bas pour nous, alors on a quitté en 2019... après on est arrivés en Guyane, on est resté un an et 10 mois... après ils ont acceptés qu'on soit réfugiés politiques et on est arrivé en France en juin 2021, premièrement on a appelé le 115 mais ils nous aident pas... ils nous disent pourquoi vous êtes là ? Vous n'avez pas le droit d'être là vous devez repartir en Guyane... mais nous on a reçu fin de prise en charge par la CADA alors on peut pas rester là-bas... c'est dangereux aussi la Guyane... alors on arrive en France... et pendant des semaines le 115 nous dit on n'a pas le droit d'être là..c'était méchant... donc c'est trop difficile pour nous... ça nous a beaucoup marqué... on a été un peu à l'hôtel avec nos économies... mais après on a plus d'argent... alors on dort dehors, à la plage, dans les parcs... après on a trouvé une assistante sociale à la gare (EDS gare) qui peut rien faire non plus... alors c'est elle qui nous ramène un soir après son travail en cachette aux Maisons Solidaires... là-bas enfin c'est bon, les gens nous aide, pour dormir, garder nos affaires, pour la nourriture, pour l'école, pour mission locale, l'assistance sociale, la caf, tout... et pour trouver un vrai logement... ils venaient avec nous partout... mais ça plaît pas aux gens de la caf, de cpam, de assistance sociale... mais maintenant nous avons une maison grâce au collectif... on est resté 10 mois dans les Maisons Solidaires... le collectif prenaient le temps pour tout expliquer après les rdv car on comprenait pas tous les mots... On a dû faire une manifestation pour qu'on nous donne nos droits car quand on est réfugié la loi et la préfecture doit donner (contingenter) un appartement... mais nous personne le fait, la préfecture fait pas... avec la manifestation et l'article dans le journal tout change... et on a eu notre droit, notre logement. Aussi on est venu en France pour la sécurité, pour l'école et pour la santé pour un bon futur pour nous... mais nous avons beaucoup de problème aussi pour trouver un travail... mais jamais on veut nous donner le travail... et quand on demande pour avoir une place pour les cours de français on nous dit non il y a pas de places... y'a pas de places...et pour mon frère qui veut rentrer à l'université pareil on lui dit non car il n'a pas le bon niveau... et mon frère n'a pas pu avoir un logement avec nous car comme mon frère est majeur (19 ans) alors l'assistante sociale dit lui il doit pas aller avec vous et c'est pour ça notre logement n'a que 3 chambres, pour mes parents, pour moi et ma sœur... alors mon frère dort toujours aux Maisons solidaires. Aussi nous avons des problèmes avec les docteurs... on a des douleurs dans le corps (fibromyalgies, canal carpiens, asthme, angoisse, etc) mais notre docteur toujours il dit c'est rien, c'est dans la tête et on trouve pas de médecin... on ressent du racisme du docteur... toujours y'a que les gens des maisons Solidaires qui nous aident pour tout et qui nous écoutent vraiment... »*

# ACCÈS À LA LANGUE

## Constats

Apprendre le français est indispensable pour les contacts avec l'administration, pour communiquer dans la vie quotidienne, pour créer des relations avec les gens, pour travailler, pour suivre la scolarité de ses enfants, pour faire des formations, pour réussir dans le système scolaire, pour la santé, pour avoir un suivi psychologique, pour se déplacer (permis de conduire, transport en commun)...

## Pour accès à la langue et réussir à l'école

### Besoins

- ✓ Avoir un hébergement digne afin d'étudier dans de bonnes conditions
- ✓ Avoir un nombre d'heures de français suffisants : cela tient beaucoup grâce à la motivation des personnes, aux bonnes volontés ; des lois fixant le nombre d'heures d'apprentissage existent mais ne sont pas appliquées
- ✓ Avoir un accompagnement pour les mineurs isolés (en finir avec la suspicion pour la reconnaissance de la minorité), augmenter le nombre d'assistants sociaux en lycée

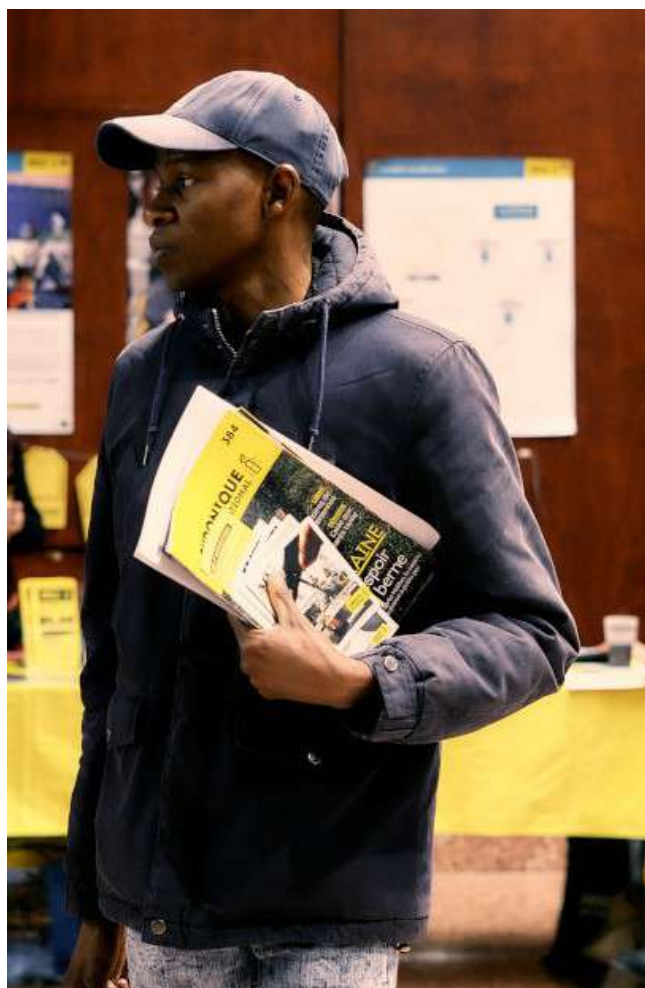


photo Olivier Thuillier

- ✓ Ne plus avoir recours à une orientation contrainte
- ✓ Approfondir l'accompagnement des parents des enfants scolarisés.
- ✓ Développer l'ouverture de l'école aux familles pour les collégiens.
- ✓ Mettre en place des contacts avec des interprètes rémunérés
- ✓ Établir des passerelles entre l'Éducation Nationale et le réseau associatif riche et impliqué de la région nazairienne.

## Propositions :

- ✓ Agir en tant que réseau solidaire : établir un réseau de parrainage avec des référents d'enfants, coordinateurs pour soutenir la scolarisation, mettre en place des groupes de parole avec des psychologues bilingues...
- ✓ Interpeller l'Éducation Nationale pour une augmentation du nombre d'heures et de moyens pour le FLE
- ✓ Interpeller les communes pour l'achat de matériel pour l'apprentissage du FLE dans les écoles élémentaires.

## Pour accéder à la langue pour la vie quotidienne et professionnelle

### Besoins

- ✓ Avoir accès à un nombre suffisant d'heures de français : les cours de français reposent pour beaucoup sur le milieu associatif bénévole. La France a fait le choix de ne pas donner des heures de français dès l'arrivée des migrants !
- ✓ Améliorer la fréquence des cours de FLE (le soir), mieux adapter ces cours aux besoins des personnes migrantes, prévoir des formations pour les bénévoles.
- ✓ Mieux communiquer pour trouver des parades par rapport aux logiques administratives
- ✓ Faire connaître les associations et structures qui facilitent l'accompagnement : la plateforme PARL'ON de ressources locales pour les personnes primo-arrivantes (mais uniquement ceux qui sont en situation régulière), pour la santé : les Marsoins (bus itinérant) et centre de santé « A vos soins », la MDA (maison des adolescents) ...

## Propositions :

- ✓ Interpeller les entreprises qui embauchent les migrants pour financer les cours de FLE.
- ✓ Mutualiser des outils et des formations au sein des réseaux associatifs pour les bénévoles.
- ✓ Créer une association de migrants pour les migrants.
- ✓ Mettre en place un réseau d'accompagnement pour les rdv de santé

# MINEURS MIGRANTS

Ateliers du matin et de l'après-midi (entre 10 et 15 personnes à chaque fois + 3-4 animatrices)

Jeu de la marelle pour symboliser le départ des jeunes migrants de la case "là-bas" à la case "ici" et ainsi lancer les discussions autour des thèmes :

- ✓ la reconnaissance de minorité
- ✓ l'hébergement
- ✓ scolarité / formation / travail
- ✓ la santé
- ✓ les loisirs
- ✓ les risques

## État des lieux

La grande majorité des mineurs migrants arrivant à Saint-Nazaire sont des garçons de 14 à 16 ans (d'où l'utilisation majoritairement au masculin dans le texte), venant d'Afrique de l'Ouest ou subsaharienne. Les raisons de leur départ sont très variées (une situation familiale dramatique, quitter "la misère pour une vie meilleure", des raisons économiques, des conflits locaux ou nationaux ou pour fuir une pratique culturelle ou religieuse).

Mais le point commun dans toutes les situations est que l'aventure de migration de chaque jeune n'est pas du tourisme, elle ne se fait ni à la légère ni sur un coup de tête.

Arrivé en France, le jeune mineur doit dépasser beaucoup d'obstacles pour faire reconnaître sa minorité. Cette reconnaissance lui permettra d'obtenir des droits et surtout elle est un acte essentiel pour obtenir plus tard le titre de séjour.

Pour obtenir cette reconnaissance de minorité, le jeune passe une évaluation via une association : tout d'abord par le biais d'un entretien (récit du parcours de migration + examen des documents en possession du jeune) puis il peut être amené (ou non) à passer

des tests osseux. Ensuite, il y a refus ou acceptation de cette reconnaissance :

- ✓ s'il y a refus, il peut faire un recours
- ✓ s'il est reconnu mineur par le/la juge des enfants, il peut être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ce qui lui ouvre certains droits (scolarité, accompagnement, hébergement, repas etc.). Néanmoins le Département peut contester cette décision et faire un recours.

Globalement, les obstacles sont tellement nombreux pour faire reconnaître sa minorité que tout semble être fait pour refuser ou retarder cette reconnaissance. Et en attendant, le ou la jeune mineur.e est dans une impasse de prise en charge institutionnelle : se nourrir, se loger, être scolarisé.e, se soigner, etc.

Pour être scolarisé, le jeune doit passer un test de positionnement de la langue afin d'évaluer son niveau scolaire et d'alphabétisation (voir atelier scolarisation, accès à la langue).

L'accès aux loisirs pour les mineurs migrants est compliqué, il est impossible d'avoir une licence d'un club de sport rattaché à une fédération sportive si bien que le jeune s'il peut à la rigueur faire les entraînements, il ne peut pas participer aux compétitions. Il est donc évident que cela crée un manque et une grande frustration.

Un constat quasi permanent et qui s'étend à beaucoup de domaines de la vie des jeunes migrants et de ceux et celles qui les accompagnent, est que ce sont les décideurs et les décideuses qui bloquent les situations et non les agents qui travaillent au plus près des usagers.

## Solutions apportées solidairement

En attendant d'être scolarisés ou même parfois en parallèle, de nombreuses associations ou même des particuliers œuvrent pour aider les jeunes avec des cours de soutien, de mise à niveau, d'alphabétisation, etc.

Des établissements publics comme des établissements privés accueillent les jeunes migrants en difficulté d'être scolarisés et même en difficulté d'hébergement (internat + engagement citoyen) : les situations se débloquent parfois grâce à l'engagement de certaines personnes.

Pour alimenter leur dossier de demande de carte de séjour, les jeunes ont tout intérêt à demander des lettres de recommandations de leurs professeurs, des directions d'établissement ou de toutes autres structures dans laquelle ils participent (maison de quartier, clubs, activités diverses, etc.). Celles-ci sont une preuve de leur intégration et de leur ancrage dans la vie sociale de la ville.

Le collectif des hébergeurs solidaires à Saint-Nazaire pallie tant que possible aux situations d'hébergement d'urgence : 3 familles accueillent un jeune et



photo Olivier Thuillier

organisent un roulement. Si cela semble “rôder”, il n’en reste pas moins qu’il s’agit d’un engagement individuel de plusieurs personnes et non d’un organisme de logement solidaire : en effet, chacun et chacune organise cette solidarité, elle ne repose pas sur l’épaule de 2-3 personnes et c’est à cette condition que le collectif pourra tenir sur la durée.

Quand cela est possible, des citoyens et des citoyennes apportent un soutien financier à des jeunes mineurs que cela soit pour manger, pour dormir quelques nuits en formule<sup>1</sup>, pour se déplacer ou pour s’habiller. Et concernant la santé, c’est parfois avec leur propre médecin traitant qu’ils et elles parviennent à obtenir une consultation pour le jeune.

### **Difficultés rencontrées**

Une fois scolarisé se pose alors le problème de l’aide financière et des démarches administratives comme celle d’obtenir des bourses (il faut une déclaration de revenu pour prouver que le jeune est non imposable).

De plus, même lorsqu’ils sont hébergés en internat scolaire, reste également à régler la question de leur hébergement les week-end et aussi pendant les vacances scolaires.

Les jeunes migrants sans hébergement total ou partiel sont exposés aux risques des logements marginaux (squat) parfois très déstructurant physiquement, mentalement et moralement.

Les mineurs migrants sont souvent affectés ou inscrits dans des filières professionnelles peu attractives, celles où il y a de la place. Autrement dit, si d’un côté cela permet pour certains établissements scolaires de sauver des filières susceptibles de fermer, d’un autre côté les jeunes ont peu voire pas de choix de formation et doivent trouver assez de motivation pour persévérer.

Et si les ré-orientations sont possibles généralement une fois le diplôme obtenu, il faut tout de même que le jeune se persuade de poursuivre dans une formation professionnelle qui ne l’intéresse pas du tout et ceci sans garantie d’obtenir une meilleure situation... d’où l’importance du rôle des personnes qui accompagnent un jeune pour l’aider à “patienter” et à se motiver.

Les personnes engagé.es qui accompagnent des jeunes n’ont pas toujours les informations nécessaires pour aider ou conseiller le jeune d’une part parce qu’il faut être au fait des lieux et des personnes ressources et d’autre part parce que cela demande du temps et du suivi.

Autre difficulté et surtout incohérence, les jeunes ne peuvent pas intégrer les filières d’apprentissage tant qu’ils n’ont pas de titre de séjour alors que dans beaucoup de cas, ils ont un patron qui les “attend”... L’état finance donc des formations pour des jeunes

qui ne peuvent même pas travailler dans les métiers qu’ils ont appris.

### **Estimation des besoins**

Comment trouver les informations sur les personnes et les lieux ressources pour les citoyens et les citoyennes qui s’engagent dans l’accompagnement et l’accueil d’un jeune mineur ?

Comment améliorer l’accueil et l’accompagnement en internat ?

Comment trouver les informations sur les personnes et les lieux ressources pour les citoyens et les citoyennes qui s’engagent dans l’accompagnement et l’accueil d’un jeune mineur ?

Comment améliorer l’accueil et l’accompagnement en internat ?

Comment faire connaître les solutions d’hébergements possibles aux personnels responsables de l’accueil des jeunes dans les établissements scolaires ?

Serait-il possible de créer une caisse financière de solidarité en cas de besoin urgent pour un jeune ?

Comment faire connaître les besoins en hébergement solidaire dans les établissements scolaires ?

Comment limiter les risques que peuvent prendre les jeunes migrants que cela soit dans les transports, dans la rue, en hébergement ou au niveau de leur santé psychique ?

### **Propositions**

- ✓ Demander la gratuité des transports
- ✓ Permettre d’inscrire un jeune mineur migrant dans un club de sport pour qu’il ait une licence (Saint-Nazaire au label “ville accueillante et sportive”)
- ✓ Créer une plaquette ou un document simple qui regroupe toutes les informations sur les points ressources et relais dans l’accompagnement d’un jeune (en termes de loisirs, santé, scolarité, transport, administration) à l’aide d’un modèle déjà existant de RESF Nantes ou de la MDA à Nantes, en l’adaptant à la “sauce locale”.
- ✓ Faire connaître les solutions d’hébergements possibles dans les établissements scolaires ou même faire appel à des hébergements solidaires ? Via les personnels à la rentrée ou les fédérations ou représentants de parents d’élèves.
- ✓ Se rapprocher des “patrons solidaires”, via peut être aussi la Chambre des métiers et de l’artisanat pour nous aider à faire pression pour débloquer des situations paradoxales : un jeune attendu en apprentissage et qui n’a pas l’autorisation de travail.
- ✓ Médiatiser le problème mais aussi les solidarités autour de l’accueil des mineurs migrants en faisant des parrainages républicains dans les mairies

# ACCÈS AU TRAVAIL

## Bilan de la participation :

Affluence : 14 le matin et 16 l'après-midi

Associations présentes : CFDT - AFLS - collectif solidarité presqu'île - UCIJ - accueil d'abord - éducation sans frontière Nantes - juriste en droit du travail - mouvement pour la paix - secours populaire - collectif sans papiers - collectif Brévilignes solidaire - HUDA - urgence social - hébergement solidaire - maison de quartier la Chesnaie - MRAP - EELV - secours populaire, 3 migrants - 2 citoyens

## Échanges entre participants

Une méconnaissance de la loi et des attentes sur les façons et moyens de la contourner (stratégies).

Le travail illégal très souvent pratiqué, avec des employeurs pas toujours vertueux et des travailleurs vulnérable qu'il est difficile de protéger ou d'accompagner. Le travail légal reste la solution à privilégier quand cela est possible, avec la possibilité des CESU qui peut être une alternative.

Rappel : Pour les demandeurs d'asile, ils n'ont pas l'autorisation de travailler pendant les 6 premiers mois qui suivent l'enregistrement de leur demande par l'OFPPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides).

Si celui-ci n'a pas statué, après un délai de 6 mois possibilité de solliciter une autorisation de travail sous 2 conditions et à la demande de l'employeur :

- ✓ Vous avez une attestation de demande d'asile
- ✓ Votre demande est en cours d'examen depuis plus de 6 mois par l'OFPPRA

Et sur les métiers en tensions.



photo Olivier Thuillier

Certains participants attendaient de cette table ronde des réponses concrètes sur des situations individuelles.

## Pistes retenues

### -> Dans un 1<sup>er</sup> temps

Prévoir des temps d'information et d'appropriation-juridique à destination des associations par des juristes ou des avocats. Afin de faire monter en compétence les bénévoles des différentes associations et mettre en place des stratégies pour favoriser les embauches.

La CFDT s'est rapprochée de la CIMADE qui pourra dispenser des formations, ils élaborent actuellement un module de formation sur le sujet. L'idée est de jongler avec les règles administratives (code du travail, CESU).

La CIMADE propose également une information ludique sur le parcours du migrant à travers un jeu de l'oie.

Il existe des permanences pôle emploi réservés aux réfugiés sur Pornic, cet accueil n'existe pas à Saint-Nazaire. Un contact sera pris avec des élus CFDT pour voir ce qui pourrait être envisagé avant de contacter la direction.

### -> Dans un 2<sup>e</sup> temps

s'informer sur les démarches administratives demandées aux employeurs afin de les aider à les appréhender et les maîtriser.

### -> Dans un 3<sup>e</sup> temps

- ✓ Se rapprocher d'employeurs solidaires avec qui nous pourrions établir des partenariats.
- ✓ Recenser les migrants demandeurs de travail, connaître leurs situations, cibler leurs attentes, compétences.
- ✓ Mettre en lien les employeurs et les migrants.
- ✓ créer un livret à destination des associations, qui regroupe les différentes démarches à faire, les structures concernées, le listing des différents employeurs solidaires.

### -> Point divers

- ✓ Un mail sera envoyé aux participants
- ✓ Pour les prochaines assises, faire en sorte d'avoir 2 groupes d'animateurs afin que chacun puisse participer aux ateliers.



# **ANNEXES**

# L'actualité de Lien Social

22 mars 2022

## ★ INITIATIVE – Des assises locales pour coordonner la solidarité avec les migrants

Alors que l'opinion publique se mobilise, sensibilisée au sort des réfugiés ukrainiens, nombreux sont celles et ceux qui se sont engagés, bien avant, pour soutenir les migrants.

A preuve, l'intense action du riche tissu associatif de Saint-Nazaire (en Loire atlantique) agissant à bas bruit dans une solidarité quotidienne. Il fallait que toutes ces initiatives se coordonnent. Quinze associations et collectifs, partis et syndicats avaient décidé d'organiser des « *assises locales de la solidarité avec les migrant(e)s* ». Il y eut finalement trente groupements pour parrainer ces premières rencontres qui ont drainé plusieurs centaines de participant(e)s aux différents temps proposés tout au long de la journée du samedi 19 mars.

### **Lieu d'échanges et de rencontres associatives**

#### **État des lieux**

Temps fort de cette manifestation : l'organisation de sept ateliers déclinant les différentes dimensions de la problématique migrante (accès au travail, à la santé, à la langue, hébergement - subsistance-mobilité, femmes migrantes, défense des droits, mineurs migrants). Les témoignages s'y sont multipliés.

« *Alors que cela se passe différemment ailleurs, le préfet de Loire Atlantique a interdit à la DIRECCTE (direction du travail) d'autoriser le recrutement de sans - papiers dans des secteurs pourtant en tension qui ne trouvent pas de salariés.* »

« *Certains employeurs sont en recherche de stagiaires qu'ils sont prêts ensuite à recruter, mais se heurtent à des dossiers si complexes à remplir en ligne qu'il y a de quoi décourager les bonnes volontés.* »

« *Le droit est un labyrinthe kafkaïen : il faut un travail pour obtenir une carte de séjour, elle-même nécessaire pour travailler. Obtenir un logement HLM est conditionné par la détention de cette carte qui ne peut s'obtenir que si on a... un logement !* »

« *Quand les employeurs ont besoin de main d'œuvre, ils n'hésitent à faire appel à des migrants, que ce soit des médecins étrangers dans les services hospitaliers, des employés dans les centres de tri ou les plateformes téléphoniques ou encore des ouvriers agricoles marocains pour les récoltes du sud de la France. Quand il n'y en a plus besoin, ils se font jeter.* »

« *Les recours juridiques mènent souvent à des impasses, car le droit n'est pas favorable, une législation d'exception étant conçue contre les migrants* »

« *Les services d'interprétariat sont réduits, la solution de remplacement proposée étant Google !* »

« *La trêve hivernale n'est pas applicable aux sans-papiers* »

« *La décision de rendre payantes les visites aux urgences peut décourager les migrants sans ressources* »...

### **Le travail en ateliers**

#### **La solidarité plus forte que le droit**

Ici, c'est Accueil d'abord, créé par les trois églises chrétiennes qui héberge un couple débouté du droit d'asile et son enfant, dans un logement du diocèse.

Là, ce sont les Hébergeurs solidaires nazairiens qui accueillent à leur domicile des mineurs non accompagnés scolarisés dans la ville.

Ailleurs encore, ce sont des parents de l'enseignement catholique qui se sont mobilisés pour financer les études de jeunes mineurs isolés en collèges privés, quand le rectorat refusait de les scolariser dans le public.

Sans oublier Accueil Fraternel Loire et Sillon travaillant, main dans la main, avec un CADA pour intégrer les demandeurs d'asile à leur territoire

Mais aussi ce collectif des Bréviinois attentifs et solidaires soutenant l'ouverture d'un centre d'hébergement pour migrants dans leur commune.

Et puis, toutes ces associations non gouvernementales agissant au quotidien auprès des migrants : Amnesty international, Fraternité protestante, Ligue des droits de l'homme, Secours Catholique, Unies contre l'immigration jetable...

### **Recueillir des propositions**

#### **Des initiatives possibles**

Des sept ateliers proposés, il était attendu des propositions. Elles ont surgi en feu d'artifice !

« *Aucun décret d'application n'a jamais transposé la directive européenne en date de 2001 étendant les droits des réfugiés. Il a fallu attendre le 4 mars pour qu'elle le soit, répondant ainsi à l'afflux des réfugiés ukrainiens. La protection temporaire ainsi activée (renouvelable tous les six mois pendant trois ans) permet l'obtention d'une carte de séjour, l'accès à l'emploi, à un logement, à une allocation, etc. Il y a là une jurisprudence à utiliser pour faire valoir les droits des autres réfugiés.* »

« *Solliciter les CCAS pour qu'ils accordent des bons de transport aux migrants devant se rendre à l'hôpital et aux demandeurs d'asile convoqués à l'OFPPA ou à la CNDA* »

« *Créer un réseau de bénévoles susceptibles d'être aux côtés des migrants, lors de leurs démarches auprès des différentes institutions (CPAM, CAF,*

CCAS...) qui se montrent bien plus coopérantes, quand il y a cet accompagnement. »

« Élaborer un guide des ressources locales, répertoriant les coordonnées des services, associations, démarches pour aider les migrants et les bénévoles qui les accompagnent. »

« Déployer un réseau de parrainage pour le soutien scolaire des mineurs non accompagnés »

« Faire monter en compétence les bénévoles des associations par la mutualisation des outils et par la formation »

« Puisque le travail des sans-papiers n'est pas possible légalement, utiliser le CESU qui ne nécessite qu'un numéro de sécurité sociale : il suffit alors de donner celui obtenu au moment du dépôt de la demande d'asile »

« La régularisation des femmes de ménage sans papier en grève dans les grands hôtels montre que la mobilisation syndicale peut payer »

« Si le recours au droit est important, il ne faut pas négliger les actions qui agissent à sa marge, quand

les démarches juridiques s'enlissent. Il faut, par exemple, soutenir des initiatives comme celle de ces deux habitations, appartenant à la mairie, transformées par le Collectif Urgence sociale en maisons d'hébergement solidaires »

« Combattre les mensonges sur l'immigration qui coûte plus cher quand on la combat que lorsqu'on l'intègre »

« La circulaire Valls permet une régularisation après huit mois de travail chez un employeur qui est infiniment plus sanctionné en cas de travail au noir, que s'il signe un contrat de travail sans passer par la direction de l'emploi »

...

Autant de pistes mutualisables bien au-delà de Saint-Nazaire

**Jacques Trémintin**  
**Photographies : ©Eric Sneed**

source : <https://www.lien-social.com/%E2%98%85-INITIATIVE-Des-assises-locales-pour-coordonner-la-solidarite-avec-les-migrants>

Radio La Tribu



# Recommandations des ateliers

## Pour l'accès aux droits

- Développer des formations à l'adresse des militants et des travailleurs sociaux sur le droit des étrangers (statut de réfugié, carte de séjour, recours CNDA, CADA, OQTF, etc.)
- Renforcer un réseau d'avocats spécialisés
- Combattre les mensonges sur l'immigration qui coûte évidemment bien plus cher lorsqu'on produit des politiques d'exclusion plutôt que d'intégration
- Étendre la directive européenne de 2001 (Protection temporaire) à tous les pays en guerre
- Revoir le règlement de Dublin
- Appliquer le droit d'asile en respectant l'article 13 et l'article 14 de la Convention de Genève.

## Hébergement, subsistance, mobilité, santé

### Hébergement

- Développer des interventions collectives pour obtenir des logements,
- Publier un texte de soutien aux Maisons d'hébergement Solidaire menacées d'expulsion le 27 avril 2022.
- Soutenir des conventions de baux précaires sur des logements avant leurs transformations pour de nouveaux projets.

### Mobilité

- Développer des réseaux de transporteurs solidaires comme cela peut être fait au bénéfice des personnes âgées ou peut-être s'y associer.
- Demander aux transporteurs officiels une meilleure coordination des différents transports (Trains, Cars, Bus). Augmenter la fréquence des transports en commun éloignés des centres-villes.
- Obtenir la gratuité des transports collectifs pour le premier niveau de la tarification solidaire de la STRAN.
- Étendre la gratuité de la carte Aleop (bus et TER pour rendez-vous préfecture) Allouer des bons CCAS pour les rendez-vous à Paris (OFPPA et CNDA).

### Subsistance

- Maintenir voire augmenter l'aide à la subsistance du département ou les mairies pour toute personne sans ressources.
- Simplifier les démarches auprès du CCAS.
- Améliorer la formation des travailleurs sociaux chargés d'instruire les dossiers de demandes d'aides des personnes migrantes.

## Santé

- Renforcer les réseaux de soins. Que le C U M P soit pérenne.
- Constitution d'un réseau de Soignants Solidaires.

## Femmes migrantes

### Développer

- des réseaux citoyens de traducteurs (arabe, hispanophones, anglais)
- des réseaux d'accompagnant-e-s « solidaires » accompagnant les personnes concerné-e-s dans les bureaux des structures sociales institutionnelles (caf, cpam, eds, bailleurs, etc) pour garantir l'accès aux dispositifs et aux droits des personnes.
- des réseaux citoyens d'entrepreneurs/professionnelles prêts à embaucher des personnes sans papiers et/ou des personnes « carte de séjours » maîtrisant mal la langue française.
- des actions supplémentaires avec la pratique de la langue française (des cours de français, des conversations individuelles entre adultes, aides scolaires pour enfants, etc)
- des réseaux de médecins (et médecins spécialisés comme pédiatre, gynécologue, psychologue) qui comprennent les spécificités des parcours des personnes « racisées/ femmes / migrantes ».

## Accès à la langue

- Interpeller les entreprises qui embauchent les migrants pour financer les cours de FLE.
- Mutualiser des outils et des formations au sein des réseaux associatifs pour les bénévoles.
- Créer une association de migrants pour les migrants.
- Mettre en place un réseau d'accompagnement pour les rdv de santé

## Mineurs migrants

- Demander la gratuité des transports
- Permettre la possibilité d'inscrire un jeune mineur migrant dans un club de sport pour qu'il ait une licence (Saint-Nazaire au label "ville accueillante et sportive")
- Créer une plaquette ou un document simple qui regroupe toutes les informations sur les points ressources et relais dans l'accompagnement d'un jeune (en termes de loisirs, santé, scolarité, transport, administration) à l'aide d'un modèle déjà existant de RESF Nantes ou de la MDA à Nantes, en l'adaptant à la "sauce locale".
- Faire connaître les solutions d'hébergements possibles dans les établissements scolaires ou même faire appel à des hébergements solidaires ? Via les

personnels à la rentrée ou les fédérations ou représentants de parents d'élèves.

- Se rapprocher des "patrons solidaires", via peut être aussi la Chambre des métiers et de l'artisanat pour nous aider à faire pression pour débloquer des situations paradoxales : un jeune attendu en apprentissage et qui n'a pas l'autorisation de travail.
- Médiatiser le problème mais aussi les solidarités autour de l'accueil des mineurs migrants en faisant des parrainages républicains dans les mairies

## Accès au travail

- Prévoir des temps d'information et d'appropriation juridique à destination des associations par des juristes ou des avocats. Afin de faire monter en compétence les bénévoles des différentes associations

et mettre en place des stratégies pour favoriser les embauches. (La CFDT s'est rapprochée de la CI-MADE)

- S'informer sur les démarches administratives demandées aux employeurs afin de les aider à les appréhender et les maîtriser.
- Se rapprocher d'employeurs solidaires avec qui nous pourrions établir des partenariats.
- Recenser les migrants demandeurs de travail, connaître leurs situations, cibler leurs attentes, compétences.
- Mettre en lien les employeurs et les migrants.
- Créer un livret à destination des associations, qui regroupe les différentes démarches à faire, les structures concernées, le listing des différents employeurs solidaires.





Déclaration issue des  
« Assises locales de solidarité avec les migrant·es »

**SOUTIEN AU COLLECTIF  
URGENCE SOCIALE  
et aux occupant·es  
des Maisons d'hébergement solidaire**

Les travaux des Assises de solidarité avec les migrant·es organisées le 19 mars 2022 par trente associations, ont mis en évidence le besoin criant de logements d'urgence sociale pérennes sur notre territoire. Cette pénurie concerne aussi les personnes migrantes tant l'hébergement est la première condition d'un accueil digne. Or Il faut savoir que le 115 saturé ne répond plus aux demandes : l'État est aux abonnés absents.

Le Collectif Urgence sociale a opéré une réquisition citoyenne de deux maisons préemptées par la municipalité aux 107 et 109 Boulevard Jean de Neyman à Saint-Nazaire. Ces maisons sont vides et sans projet précis à terme.

Nous constatons que grâce à cette opération, une centaine de personnes ont trouvé un espace de vie et d'activités sociales leur permettant de reprendre en main leur destinée. Depuis plus d'un an, jour après jour, des bénévoles accueillent avec humanité des personnes sans toit, des personnes seules mais aussi des familles avec des enfants, dont des personnes migrantes. Les Maisons d'Hébergement Solidaire montrent ainsi la pertinence de leur action.

**C'est pour ces raisons que nous proclamons notre soutien au Collectif Urgence Sociale** qui risque d'être confronté prochainement à des mesures d'expulsions des habitantes et habitants des Maisons d'Hébergement Solidaire, en raison d'une procédure juridique nominative engagée par la municipalité propriétaire des lieux contre 5 personnes.

Nous demandons l'arrêt des poursuites et de la procédure d'expulsion qui pourrait suivre le 27 avril.

Pour répondre à la pénurie d'hébergement déjà criante, et aggravée par l'arrivée de migrantes et migrants d'Ukraine, nous réclamons a contrario une multiplication de ce type d'hébergement avec des conventions ou baux d'occupation précaire, ainsi que cela se fait dans d'autres villes. Près d'ici citons Nantes avec le bâtiment *Édit de Nantes* ou, le centre d'hébergement d'urgence pour femmes *Gigant*, et Rennes où l'association *Un toit c'est un droit* recourt depuis plusieurs années au commodat, soit un accord associations/mairie, qui permet d'héberger demandeurs d'asile, déboutés ou sans-papiers dans des bâtiments vides et voués à être détruits. En ce qui concerne Saint-Nazaire, nous pouvons donner une liste de lieux susceptibles de répondre à ce besoin.

Nous rappelons que « un toit, c'est un droit ».

Le droit à l'hébergement d'urgence est universel et sans condition de nationalité.

Saint-Nazaire le 24 mars 2022



## LÉGISLATIVES 2022

### L'ensemble des acteurs des assises locales de la solidarité avec les migrant·e·s s'adressent aux candidates à la députation de la 8<sup>e</sup> circonscription.

Saint-Nazaire le 29 mai 2022

« *Le respect des droits des étrangers constitue un marqueur essentiel du degré de protection et d'effectivité des droits et des libertés dans le pays* » .  
*Jacques Toubon défenseur des droits (\*)*

Le Samedi 19 mars 2022 à Saint-Nazaire, à l'appel de 28 organisations et structures, quelques 200 personnes venues de la région Nazairienne, Savenay et Saint-Brévin ont participé aux « ASSISES LOCALES DE LA SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANT·E·S ». Cette initiative inédite d'organisations très diverses - depuis l'action caritative jusqu'aux regroupements militants - a permis de faire le tour des différents aspects des problèmes posés aux migrant·e·s et de dégager des axes d'action pour permettre un accueil digne, inconditionnel et respectueux des droits humains de ceux-ci.

C'est à la lumière de ces travaux que nous avons choisi de vous interpeller en tant que candidat·e·s aux élections législatives 2022.

Pour nous, « *La solidarité avec les migrant·e·s est un devoir humain* » « *La migration est rarement un choix, mais le plus souvent une contrainte liée à des conflits, crises, persécutions, catastrophes et pour les migrant·e·s le départ de leur pays reste un déracinement subi.* » ... « *Tout Humain doit avoir le droit d'aller vivre ailleurs. Le problème, c'est le déni de ce droit. Il faut donc accueillir dignement les migrant·e·s et construire une autre politique migratoire, pour une société solidaire* » (extrait de la brochure des Assises)

Les assises du 19 mars 2022 ont montré qu'il existe une grande richesse et un dynamisme du tissu associatif en faveur des migrant·e·s. Mais la bonne volonté des bénévoles et des professionnels de l'action sociale a ses limites.

Les principaux obstacles identifiés sont

A-Les lacunes des services publics : Que faire quand le 115 (hébergement d'urgence) ne répond plus ?. Comment s'y retrouver dans le maquis des démarches internet déshumanisées. Que faire quand les services sociaux, trop souvent débordés n'arrivent pas eux-mêmes à faire face ?

Pour nous, une nouvelle politique d'accueil digne des migrants va de pair avec un politique de droit au logement pour tous, un service public de qualité pour tous, et particulièrement pour les plus démunis. Dans l'immédiat la fin des mesures d'exceptions qui sortent les migrant·e·s du droit commun (par exemple la

trêve hivernale qui interdit toute expulsion dans cette période ne s'applique pas aux migrant·e·s).

B-Les lois migratoires qui réduisent comme peau de chagrin les droits des migrant·e·s : c'est la fermeture des voies légales d'immigrations qui crée le recours aux passeurs (et les drames humains qui s'ensuivent). C'est la complexité et les difficultés d'accès à une carte de séjour (et leur coût) qui créent l'illégalité, la clandestinité et la précarité, Comment sortir du cercle vicieux ? s

Le conflit en Ukraine a montré qu'il était possible de répondre à l'impérieuse obligation d'accueil des populations vulnérables.

Nous demandons que cet effort d'accueil inconditionnel soit étendu à tous les migrant·e·s : régularisation du séjour avec droit au travail.

Comment vous positionnez vous par rapport à ces deux problèmes ?

Dans l'immédiat, deux urgences :

A - 17 familles de migrants de Saint-Nazaire et 2 de Savenay - en tout 78 personnes dont 48 enfants - sont menacées d'être mises à la rue dans les jours et les semaines qui viennent. En effet, ces 19 familles, déboutées du droit d'asile sont sommées de quitter leur logement CADA, y compris avec recours à la force publique, sans qu'aucune solution de relogement leur soit proposée.

Nous demandons l'arrêt des mises en demeure de quitter les logements CADA en l'absence de relogement

B-De même, des mineurs étrangers isolés, sont privés de toute protection dès qu'ils ont atteint leurs 18 ans. Ils sont empêchés de suivre leur formation ou leur travail et menacés d'être expulsés.

Nous demandons la régularisation des mineurs isolés dès qu'ils ont atteint leur majorité

Comment comptez-vous intervenir par rapport à ces deux urgences ?

Dans l'attente de vos réponses, qui seront rendues publiques, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos interpellations et d'adresser votre courrier à [assises\\_sn\\_preparation@framalistes.org](mailto:assises_sn_preparation@framalistes.org)

(\*) Rapport : « *Exilés et droits fondamentaux : trois ans après le rapport Calais* » - décembre 2018

Assises de la Solidarité avec les Migrant.es  
Saint-Nazaire 19 mars 2022  
[assises2022sn@gmail.com](mailto:assises2022sn@gmail.com)  
prix librairie : 5€  
solidarité : prix libre  
Imprimé par nos soins  
novembre 2022